

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Piopolis tenue le 6 mars 2017 à l'édifice municipal de Piopolis à 19 h à laquelle sont présents le maire Marc Beaulé, la conseillère Marie-Claire Thivierge et les conseillers Nil Longpré, Alfonsus Herscheid, Luc Beaulé et Jean-Marc de Raeve.

Le poste de conseiller # 1 est vacant.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Karine Bonneau, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2017-03-047

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous en y modifiant les points suivants :

- 7.2 aurait dû être 8.1
- 10.1 lire plutôt Demandes conseil de gestion
- 12.2 *Café de Pio* est reporté

**MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
ORDRE DU JOUR**

*« Toute décision du Conseil municipal doit être prise
dans le meilleur intérêt des citoyens »*

DATE : Le lundi 6 mars 2017
HEURE : 19 h
ENDROIT : Édifice municipal

1.0 Adoption de l'ordre du jour

2.0 Adoption du procès-verbal du 6 février 2017

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale/secrétaire-trésorière

- Salon VR de Montréal
- Subvention Nouveaux Horizons : lave-vaisselle

3.2 Rapport du maire

- Rapport du Conseil des maires du 15 février 2017

4.0 Période de questions (15 minutes max.)

5.0 Correspondance

6.0 Administration générale

- 6.1 Contrat directeur en voirie
- 6.2 Modification contrat directrice générale
- 6.3 Demande de prêt de local gratuit pour cours et groupe de discussion en espagnol
- 6.4 Bottin du Granit : ½ page
- 6.5 Emplois d'été
- 6.6 Demande d'appui pour dépôt au Fonds de développement éolien : ATCP
- 6.7 Demande d'appui pour dépôt au Fonds de développement éolien : CDLP
- 6.8 Demande d'appui pour dépôt au Fonds culturel : CDLP
- 6.9 Appel de candidatures agent de développement
- 6.10 Offre de services Danielle Fecteau
- 6.11 Nomination membre du Conseil sur le conseil d'administration de l'ATCP

7.0 Sécurité publique

- 7.1 Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 7.2 Résolution reddition de compte : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

8.0 Transport

9.0 Hygiène du milieu

10.0 Santé et bien-être

- 10.1 Demandes du Conseil de pastorale
 - 1) Bande boisée
 - 2) Dénéigement de l'église
 - 3) Messe extérieure du 16 juillet 2017
 - 4) Ouverture du Café de Pio après la messe le 19 juillet 2017

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

- 11.1 Cahier Habitation-Rénovation : l'Écho de Frontenac

12.0 Loisirs et culture

- 12.1 Adoption Règlement 2017-04 modifiant le Règlement 2015-08 régissant le camping municipal
- 12.2 Café de Pio, saison 2017
- 12.3 Demande d'autorisation de circuler : Grand tour du lac Mégantic 4 juin 2017 et demande de commandite

13.0 Comptes à payer

14.0 Dépenses récurrentes

15.0 Varia

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Poste vacant.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Administration générale
Aménagement, urbanisme et développement
Politique familiale et des aînés
Café de Pio
Comité : Comité consultatif d'urbanisme, de sélection œuvres d'art Café de Pio
et Comité culturel de Piopolis

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Loisirs et culture
Comité : Festival Piopolis fête l'hiver et les Échos de Piopolis

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Hygiène du milieu
Aménagement, urbanisme et développement
Comités : Comité consultatif d'urbanisme, APLM, Marina et COBARIC

Conseiller # 5 : M. Luc Beulé
Santé et bien-être
Comités : Accueil nouveaux arrivants et Comité de développement local de
Piopolis

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Aménagement, urbanisme et développement
Sécurité publique
Comités : Route des Sommets et Cœurs villageois

Maire : Marc Beulé
Transport
Comités : Conseil des maires, comités de la MRC et voirie

17.0 Période de questions (15 minutes max.)

18.0 Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-048

2.0 Adoption du procès-verbal du 6 mars 2017

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE le procès-verbal du 6 février 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.0 Suivi de la dernière séance

3.1 Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

- Salon VR de Montréal : les 16, 17, 18 et 19 février, j'ai participé au Salon VR de Montréal. L'édition 2017 a été un succès, durant la journée du samedi plus de 11 000 personnes ont circulé. Samedi midi nous n'avions déjà plus de dépliants de la Municipalité. J'ai remarqué que cette année, une personne sur 2 connaissait Piopolis et avait de beaux à mots à dire. L'année passée c'était très différent où beaucoup de personnes ne savaient pas dans quelle région se situait Piopolis.

- Subvention Nouveaux-Horizons : bonne nouvelle nous avons reçu la réponse pour la demande pour le lave-vaisselle à installer dans la cuisine de l'édifice municipal et nous avons été acceptés. Les travaux électriques et de plomberie commenceront dès la fin mars.

3.2 Rapport du maire

- Rapport du Conseil des maires du 15 février 2017 : Monsieur le Maire suppléant, Alfonsus Herscheid, fait la lecture des points les plus importants discutés aux Conseils des maires du 15 février dernier.

4.0 Période de questions (5 minutes max.)

- Salon VR
- Caserne de la ville de Lac-Mégantic
- Lave-vaisselle
- Voie de contournement
- Borne touristique
- Comptes de taxes

5.0 Correspondance

La liste de la correspondance reçue au cours du mois de février 2017 est remise aux membres du Conseil. La liste est en annexe.

6.0 Administration générale

2017-03-049

6.1 Contrat directeur en voirie

ATTENDU QUE Monsieur Robert Turcotte est à l'emploi de la Municipalité de Piopolis pour occuper les fonctions de directeur des travaux publics depuis 2004 ;

ATTENDU QU'aucun contrat de travail écrit ne régit les conditions de travail de M. Turcotte ;

ATTENDU QUE les parties souhaitent rectifier la situation sans modifier les conditions de travail actuelles de M. Turcotte ;

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer, au nom de la Municipalité, un nouveau contrat d'embauche définissant les conditions de travail de M. Robert Turcotte à l'intérieur du cadre budgétaire et selon les politiques administratives en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-050

6.2 Modification contrat directrice générale

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

DE modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5.2 Semaine de travail du contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Karine Bonneau, pour se lire comme suit :

« La semaine normale de travail de la directrice générale est de trente-deux heures (32 heures). »

Lors d'une réunion du Conseil ou un atelier de travail à la demande du Conseil municipal, les heures seront d'au minimum trois (3 heures) de travail par réunion.

DE modifier l'article 5.7 Congés de maladie par « Congés de maladie et journées mobiles» et pour se lire comme suit :

« La directrice générale bénéficie de 3 journées de maladie et de 3 journées mobiles par année. »

« Les journées de maladie et les journées mobiles non utilisées au 31 décembre ne sont pas monnayables ni cumulatives. »

QUE les modifications entrent en vigueur à partir du 6 mars 2017 ;

QUE le maire, M. Marc Beulé, est autorisé à signer, au nom du Conseil, un nouveau contrat incluant les modifications adoptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-051

6.3 Demande de prêt de local gratuit pour cours et groupe de discussion en espagnol

ATTENDU QUE dans l'article 4 du Règlement 2016-07 concernant la politique de location de la salle communautaire, de ses locaux, ainsi que la salle du Café de Pio, la salle du Café de Pio peut être utilisée gratuitement pour certains usages avec l'autorisation par résolution du conseil;

ATTENDU QUE la demande de M. Isaac Goyosso Chávez de donner des cours et groupe de discussion en espagnol pour les gens de la région pendant 10 sessions à la salle communautaire et que la salle soit utilisée sans frais;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le Conseil municipal accepte la demande d'utilisation sans frais de la salle communautaire de M. Chávez.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-052

6.4 Bottin du Granit : ½ page

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis accepte l'offre datée du 31 janvier 2017 de « Le Bottin du Granit » pour l'entête de la section du bottin téléphonique réservée à notre Municipalité à un coût de 260.00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-053

6.5 Emplois d'été

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Luc Beulé
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures dans l'*Écho de Frontenac* pour les postes saisonniers ; camping, surveillant de plage et service d'animation estival pour la saison 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-054

6.6 Demande d'appui pour dépôt au Fonds de développement éolien : ATCP

ATTENDU QUE suite au décès de Monsieur Laurier Gauthier en janvier 2014, artiste d'art populaire citoyen et natif de Piopolis, les héritiers ont sollicité la collaboration de la Municipalité de Piopolis afin de conserver l'œuvre dans son milieu;

ATTENDU QUE le maintien des services de proximité est une priorité pour les petites municipalités et que le développement des attraits touristiques pouvant augmenter le tourisme semble être la solution;

ATTENDU QU'un organisme sans but lucratif légalement constitué portant le nom d'Association touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) ayant comme mission de promouvoir la culture et le tourisme à Piopolis et dans la MRC du Granit a été créé pour le projet de mise en valeur de la collection Laurier-Gauthier;

ATTENDU QUE l'ATCP souhaite faire une demande au Fonds de développement des parcs éoliens afin de changer les ampoules existantes pour y mettre des DEL et installer une thermopompe pour améliorer l'expérience des visiteurs au Centre d'interprétation Laurier-Gauthier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis donne son appui à la demande au Fonds de développement des parcs éoliens de l'ATCP pour son projet d'installation d'ampoules DEL et d'une thermopompe dans le Centre d'interprétation Laurier-Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-055

6.7 Demande d'appui pour dépôt au Fonds de développement éolien : CDLP

ATTENDU QUE le comité de développement local de Piopolis (CDLP) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser et promouvoir le développement touristique, commercial et socio-économique de la Municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE le CDLP souhaite faire une demande au Fonds de développement des parcs éoliens afin de financer une partie de son projet consistant à rendre l'électricité à la Cabane des Zouaves nouvellement installée à l'arrière de la Halte des Zouaves et faire l'achat d'un téléviseur pour le Café de Pio;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis donne son appui au CDLP pour sa demande au Fonds de développement des parcs éoliens pour son projet consistant à rendre l'électricité à la Cabane des Zouaves et faire l'achat d'un téléviseur pour le Café de Pio.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-056

6.8 Demande d'appui pour dépôt au Fonds culturel : CDLP

ATTENDU QUE le comité de développement local de Piopolis (CDLP) est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser et promouvoir le développement touristique, commercial et socio-économique de la Municipalité de Piopolis ;

ATTENDU QUE le CDLP souhaite faire une demande au Fonds de développement culturel afin de financer une partie de son projet d'installer une figurine de zouave à la Halte des Zouaves, d'oriflammes aux deux entrées du Cœur villageois et d'affiches localisant les maisons nomades ;

ATTENDU QUE le projet s'inscrit dans la mise en oeuvre du plan d'action du comité Coeurs villageois adopté par la Municipalité le 11 janvier 2016 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis donne son appui au CDLP pour la demande au Fonds de développement culturel de la MRC du Granit pour son projet d'installer une figurine de zouave à la Halte des Zouaves, d'oriflammes aux deux entrées du Cœur villageois et d'affiches localisant les maisons nomades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-057

6.9 Appel de candidatures agent de développement

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures par publipostage et sur le site internet de la Municipalité pour le poste d'agent de développement à raison d'une demi-journée par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-058

6.10 Offre de services Danielle Fecteau

ATTENDU QUE la Municipalité de Piopolis souhaite améliorer les façades de l'édifice municipal situé au 403 rue Principale à Piopolis;

ATTENDU QUE les travaux sont admissibles dans le programme de subvention de la TECQ 2014-2018;

ATTENDU QUE deux offres de service d'élaboration de concept et de plan de soumission de la réfection du projet ont été reçues;

Soumissions reçues:

Entreprise :	soumission:
<i>Fecteau plans</i> Lac-Mégantic	1440 \$
<i>Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)</i> Alma	1168 \$ + frais de déplacement

* taxes non incluses

Il est proposé le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raeve
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte la soumission de *Fecteau plans* de Lac-Mégantic pour l'élaboration de plan de soumission de la réfection des façades de l'édifice municipal au montant de 1 400 \$ plus les taxes, le tout tel que décrit dans la soumission datée du 28 février 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-059

6.11 Nomination membre du Conseil sur le conseil d'administration de l'ATCP

ATTENDU QUE l'Association Touristique et culturelle de Piopolis (ATCP) a été constituée en décembre 2014 dans le but de promouvoir la culture et le tourisme à Piopolis et pour la mise en valeur de la collection Laurier-Gauthier exposée au 2^e étage de la Maison culturelle Laurier-Gauthier;

ATTENDU QUE l'ATCP est un organisme sans but lucratif légalement constitué, dont les règlements généraux ont été adoptés en janvier 2015;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration doit contenir un membre délégué par voie de résolution municipale de Piopolis et faisant partie du Conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Luc Beaulé,
Appui par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis nomme M. Alfonsus Herscheid comme membre du Conseil siégeant sur le conseil d'Administration de l'ATCP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0 Sécurité publique

7.1 Lettre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Municipalité a reçu une réponse du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports proposant une solution à la problématique de transport lourd dans le village de Piopolis.

8.0 Transport

2017-03-060

8.1 Résolution reddition de compte : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 2 395.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0 Hygiène du milieu

Aucun sujet à traiter.

10.0 Santé et bien-être

10.1 Demandes du Conseil de pastorale

- 1) Bande boisée
- 2) Dénéigement de l'église
- 3) Messe extérieure du 16 juillet 2017
- 4) Ouverture du Café de Pio après la messe le 19 juillet 2017

2017-03-061

ATTENDU QUE le Conseil de gestion de Piopolis s'est réuni le 21 février dernier;

ATTENDU QUE la sécurité des lieux extérieurs de l'église et la conservation du patrimoine visuel du cimetière ont été discutées ;

ATTENDU QUE le Conseil de gestion souhaite avoir une entente avec la Municipalité concernant la continuité du déneigement du stationnement de l'église et du déglacage ;

ATTENDU QUE le Conseil de gestion demande à la Municipalité qu'une bande boisée d'environ 15 mètres soit conservée à l'arrière du cimetière et sur le côté du charnier afin de conserver l'aspect intime et sacré du lieu ;

ATTENDU QUE le Conseil de gestion souhaite pouvoir utiliser le nouveau pavillon de la plage situé au camping pour une messe extérieure le 16 juillet 2017 afin qu'il soit béni par Monsieur le Curé Gilles Baril qui avait fait la bénédiction de la première marquise en 1986 ;

ATTENDU QUE le Conseil de gestion souhaite utiliser le local du Café de Pio gratuitement en soirée pour recevoir les pèlerins venus de 14 paroisses de la région pour assister à la messe de Sainte- Anne le 26 juillet 2017 à 19 h ;

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,
Appuyé par le conseiller Alfonsus Herscheid
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis accepte les demandes du Conseil de gestion;

QUE le maire et la directrice générale sont autorisés à signer toutes ententes nécessaires relatives à ces demandes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 Aménagement, urbanisme et développement

2017-03-062

11.1 Cahier Habitation-Rénovation : l'Écho de Frontenac

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE les membres du Conseil acceptent la dépense pour une publicité sur la politique d'attraction de la Municipalité d'une demi-page dans le cahier thématique Habitation-rénovation du journal *l'Écho de Frontenac* pour un montant ne dépassant pas 385.00 \$ plus taxes;

QUE cette dépense soit affectée au poste 02-629-00-340 : Politique attraction publicité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0 Loisirs et culture

2017-03-063

12.1 Adoption Règlement 2017-04 modifiant le Règlement 2015-08 régissant le camping municipal

RÈGLEMENT N° 2017-04 modifiant le RÈGLEMENT N° 2015-03 RÉGISSANT LE CAMPING MUNICIPAL

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Piopolis juge nécessaire d'adopter un règlement concernant le camping municipal, abrogeant ainsi tous les autres règlements relatifs au camping municipal adoptés antérieurement;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance du conseil tenue le 6 février 2017 ;

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raeve,
Appuyé par le conseiller Marie-Claire Thivierge
Et résolu,

QU'un règlement portant le numéro 2017-04 de la Municipalité de Piopolis, intitulé : RÈGLEMENT RÉGISSANT LE CAMPING MUNICIPAL soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement, ce qui suit :

ARTICLE 1 :

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 :

1. Les dates d'ouverture et de fermeture sont déterminées chaque année par le Conseil municipal.
2. La Municipalité de Piopolis n'est tenue aucunement responsable de bris, feux, vols, vandalisme et accidents au locataire ou à ses invités, en tout temps de l'année.
3. Tout campeur ou groupe de campeurs doit avoir le consentement de la Municipalité pour organiser, pour faire la promotion ou réaliser toute activité

lucrative et/ou récréative et pour vendre ou servir des boissons alcooliques lors de ces événements.

Il est interdit de vendre ou de faire la promotion de tout produit ou de toute activité lucrative sur le terrain, que ce soit au profit d'un individu, d'un groupe ou d'une association, à moins d'avoir obtenu au préalable une autorisation écrite et signée du responsable du camping.

Toute personne ou groupe ne respectant pas cet article doit remettre à la Municipalité tous les revenus bruts de ses activités et pourra être expulsé sans remboursement.

Exemple: feux d'artifice, sous-location de roulotte ou autres équipements, gardiennage, vente de souvenirs, liqueurs, repas, boissons, etc.

4. Tout document se rapportant directement ou indirectement au Camping ou à ses activités doit porter la signature du responsable pour être valide.
5. Tout affichage est interdit sur les terrains et bâtiments du Camping.
6. Tout bruit ou musique pouvant incommoder le voisinage n'est pas toléré. Les activités doivent cesser entre 23 h et 8 h sauf pour les événements prévus à l'article 3.
7. Il est strictement interdit de circuler en moto et en VTT en tout temps, sauf pour se rendre à son site. La circulation en moto est interdite après 21 h et avant 8 h.
8. **Les sites sont des espaces aménagés et réservés à l'installation d'une seule tente, roulotte ou motorisé.** Un campeur qui désire installer un deuxième équipement doit au préalable recevoir l'autorisation écrite du responsable.

Si cet équipement supplémentaire est accepté, le campeur devra payer une surcharge équivalente à 100% du prix de son site. Les automobiles et les motos doivent être stationnées aux endroits prévus à cette fin.

Les sites numéros : 11, 12, 13 et 14 sont réservés *aux tentes seulement* sans possibilité d'y stationner de véhicules.

Les sites numéros : 9 et 10 une petite automobile peut être permise.

Le site numéro : 27a est réservé aux **tentes** et aux **tentes-roulottes**. Aucun véhicule n'est permis.

Les sites numéros : 4, 5, 6, 7, 8, 27, 28, 29, et 29a, sont réservés aux **équipements moyens** dont la dimension n'excède pas **9,15 mètres** (30 pieds), ou aux petits équipements.

Toutes les dimensions d'équipements ont accès aux sites numéros : 1, 2, 3, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26a, 26, 30, 30a, 31, et 32.

9. Le nombre maximum de visiteurs est de quatre adultes par site. Chaque campeur se rend responsable de ses invités :
 - il doit s'assurer de payer la tarification prévue à cet effet
 - il doit leur faire quitter le terrain de camping avant 23 h ou les enregistrer pour la nuit
 - les enfants de 12 ans et moins devront être accompagnés d'un adulte (plage et terrain de camping)

Les visiteurs n'ont plus accès au Camping après 21 h.

10. Définition d'un groupe de campeurs : deux adultes et cinq enfants mineurs.

11. Il est interdit de stationner le long des routes ou sur un terrain de camping vacant. Le prix d'un site inclut le stationnement pour un véhicule à l'endroit prévu à cette fin, sauf pour les sites 11, 12, 13, 14 et 27a ou aucun véhicule n'est permis.
11. Il est strictement défendu de couper, d'émonder, d'écorcer, de ramasser, de planter des clous ou d'endommager de quelque façon que ce soit les arbres du terrain, sous peine d'amende. Les cordes attachées sur les troncs d'arbres risquent de les anneler, il faut donc éviter cette pratique.

Vous pouvez vous procurer du bois à l'accueil du camping à peu de frais.

12. Il est strictement défendu de brûler des ordures.
13. Tout propriétaire de caravane doit installer, à ses frais, un anneau de caoutchouc de mousse lorsqu'il y a branchement au système d'égout sanitaire.
14. Seuls les tapis de sol ajourés sont autorisés. Aucun autre type de tapis « couvre-sol » n'est permis.
15. La garde de chien n'est pas permise, sauf avec le consentement du responsable du camping. Le cas échéant, il doit être tenu en laisse et ne doit, de l'avis seul du responsable, causer aucun ennui sous peine de renvoi sans droit ou compensation. De plus le propriétaire du chien doit enlever immédiatement les matières fécales produites par le chien et en disposer de manière hygiénique.

Les chiens sont strictement interdits à la plage, dans le lac, à la marquise et aux terrains de jeux.

Aucun chien visiteur n'est permis en tout temps sur le camping.

16. Dès l'entrée sur le terrain, vous devez respecter la limite de vitesse permise et observer les directives indiquées sur les panneaux de signalisation.
17. Les déchets doivent être déposés dans les contenants indiqués à cette fin. Les sacs de plastique attachés seulement doivent y être déposés. Aucun objet lourd ne pouvant être contenu dans les sacs ne sera accepté.
18. La sous-location est défendue.
19. Aucun contenant de verre n'est toléré sur la plage ou hors des sites.
20. Vous devez respecter la zone de baignade permise.
21. Les heures de fréquentation de la plage sont de 10 h à 19 h.
22. Il est interdit de fumer sur la plage, dans les aires de jeux pour enfants et à 9 mètres des trois bâtiments du camping (accueil, buanderie et marquise).
23. Tout comportement pouvant déranger le bien-être public est interdit.
24. Les frondes, les arcs, les fusils à air, les armes à feu et les armes blanches de quelque nature que ce soit sont interdits.
25. Le locataire doit laisser la possibilité au responsable de vérifier en tout temps les installations du site loué.
26. Le maximum de watts permis pour l'éclairage à l'extérieur d'une roulotte, d'un motorisé ou d'une tente est de 120 watts. Ex. : 2 ampoules de 60 watts.
27. Les campeurs doivent installer leur équipement selon les directives du responsable du Camping.

28. Les campeurs peuvent occuper leur emplacement à compter de 13 h le jour de leur arrivée et doivent avoir quitté leur emplacement au plus tard à 12 h le jour de leur départ.

29. Politique de réservation

Le paiement complet pour la 1^{re} nuitée et 10.00\$/nuitée supplémentaire est non remboursable et non transférable.

Des frais de réservations de 3,50 \$ sont exigibles.

30. Modification de la réservation

Des frais de 15 \$ plus taxes seront chargés pour toute modification à votre réservation de votre séjour à la baisse, si nous sommes avisés au moins 7 jours à l'avance. Sinon, vous devez payer la totalité de votre réservation.

31. Politique d'annulation

Aucun remboursement. Un crédit-camping «discrétionnaire» pour la saison en cours si l'annulation est au moins 7 jours avant le début du séjour.

Une demande d'annulation dans les 24 heures suivant votre réservation pourrait être acceptée moyennant des frais de 15 \$ plus taxes avec une raison valable.

32. Les feux d'artifice sont interdits en tout temps.

33. Seules les embarcations sans moteur à essence ou diesel peuvent accoster sur la rive. Toute autre embarcation doit accoster à la marina sauf avec l'accord du responsable du camping et de manière exceptionnelle, des embarcations motorisées autorisées par la Municipalité de Piopolis dans le cadre d'événements ponctuels.

34. Tout locataire qui ne se conforme pas à l'un des articles du règlement n° 2017-04 est passible d'expulsion sans remboursement.

ARTICLE 3 :

Le présent règlement abroge le règlement n° 2015-08.

ARTICLE 4 :

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Piopolis ce 6 mars 2017.

Karine Bonneau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Marc Beaulé
Maire

Avis de motion : 6 février 2017
Adoption : 6 mars 2017
Entrée en vigueur : conformément à la loi

12.2 Café de Pio, saison 2017

Ce point est remis à une prochaine séance.

2017-03-064

12.3 Demande d'autorisation de circuler : Grand tour du lac Mégantic 4 juin 2017 et demande de commandite

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,
Appuyé par le conseiller Nil Longpré
Et résolu,

QUE la Municipalité de Piopolis autorise l'organisation du Grand tour du lac Mégantic à circuler sur le territoire de la Municipalité le 4 juin prochain ;

QUE la Municipalité de Piopolis informe la direction régionale du ministère des Transports qu'elle n'a pas d'objection à la tenue de cette activité de masse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-065

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc de Raève,
Appuyé par le conseiller Luc Beaulé
Et résolu,

QUE le Conseil municipal de Piopolis s'engage à donner un montant de 500.00\$ pour l'organisation du Grand Tour du Lac-Mégantic édition 2017 et qu'étant donné cette commandite et l'énorme bénévolat qui se fait de la part des citoyens de notre Municipalité lors de cette activité, le Conseil municipal demande à être considéré au même titre qu'un commanditaire de 1 000.00\$ et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2017-03-066

13.0 Comptes à payer

Il est proposé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,
Appuyé par le conseiller Jean-Marc de Raève
Et résolu,

QUE les comptes apparaissant sur la liste jointe aux présentes soient payés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 Dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes du mois de février 2017 est déposée aux membres du Conseil.

15.0 Varia

Aucun sujet à traiter.

16.0 Rapport des comités

Conseillère # 1 Poste vacant.

Conseiller # 2 M. Alfonsus Herscheid
Participation à plusieurs rencontres dont la mise à jour de la politique des aînés, pour les services de plans pour la façade du bureau municipal, au Conseil des maires du 15 février dernier, à Place aux jeunes au Café de Pio le 18 février dernier et à la soupe au Café de Pio après la messe.

Conseillère # 3 Mme Marie-Claire Thivierge
Rencontre de l'Aféas prévue le 7 mars 2017.
Participation à une réunion du comité *Piopolis fête l'hiver* le 21 février dernier et une à venir le 11 octobre prochain.

Conseiller # 4 : M. Jean-Marc de Raeve
Rencontre de l'APLM avec le responsable des cours d'eau à la MRC.
Rencontre avec le comité de la Marina.
Participation à Place aux jeunes au Café de Pio le 18 février dernier.

Conseiller # 5 : M. Luc Beulé
Distribution de trois paniers pour les nouveaux arrivants.
Préparation du souper des bénévoles.

Conseiller # 6 : M. Nil Longpré
Participation à une session de travail pour terminer le plan de sécurité civile.
Réunion du comité de la Route des Sommets à prévoir en fin mars.
Participation à une conférence de M. Paul Arsenault sur le tourisme dans les milieux ruraux.
Participation à la confection du nouveau plan de développement de la SDEG.

Maire : Marc Beulé
Nomination comme préfet suppléant.
Participation à plusieurs rencontres dont Place aux jeunes au Café de Pio, mise à jour de la politique des aînés, avec la SDEG pour une borne touristique, Défi 2025 et pour un projet pour le Café de Pio pour la saison 2017.
Participation comme préfet suppléant à une rencontre entre les élus et les industriels de la MRC et le maire Coderre à Montréal et à une rencontre avec 6 MRC de l'Estrie avec M. Fortin pour le FARR (fonds d'aide au rayonnement des régions).

17.0 Période de questions (30 minutes max.)

- Café de Pio
- ATCP
- Bureau municipal
- Difficulté d'avoir des employés
- Modification contrat de DG
- Agent de développement
- Pavillon de la plage
- MTQ : trafic lourd

2017-03-067

18.0 Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Alfonsus Herscheid,

QUE la séance soit levée ; il est 20 h 25.

Karine Bonneau, directrice générale et
secrétaire-trésorière

Marc Beulé, maire

Liste des comptes à faire approuver pour le mois de février 2017

	Fournisseurs	Description	Montant à payé
547	André Martel	Déneigement des trottoirs mois de fév. 2017	1 517.67 \$
220	Bell-Eau-Clerc inc.	Débouchoir haute pression - Garage	215.58 \$
681	Bilodeau Électrique inc.	Travaux divers d'électricité - Logement	1 696.10 \$
366	Camping Québec	Frais de classification 2017	278.85 \$
32	Carquest	Support pour extincteur - Logement	9.47 \$
32	Carquest	Vérification 2 extincteurs - Logement	24.39 \$
594	Cherbourg	Gant, fini à plancher - Édifice	61.93 \$
594	Cherbourg	Essuie-tout+ tampons humides bleus - Éd. Munip.	63.46 \$
172	Distribution Praxair	Renouvellement bail pour location de bouteilles-Garage	250.59 \$
690	Entreprise SDJ	Produits d'érable pour paniers nouveaux arrivants	73.25 \$
1030	Info-Caisse	Frais de récupération de données d'un MEV- Café de Pio	51.97 \$
976	Isabelle Cameron	Déplacement Marston - comptes de taxes	20.24 \$
941	Karine Bonneau	Déplacement Salon VR Montréal Réso : 2016-12-227	335.27 \$
931	La Coop Lac-Mégantic / Lambton	Chaux, ampoule, coupe-froid - logement, roseaux, halte	88.57 \$
931	La Coop Lac-Mégantic / Lambton	Plancher, ruban membrane et transp. - Logement	800.44 \$
931	La Coop Lac-Mégantic / Lambton	Arrêt porte, restangle MDF, siège en bois-Logement	133.78 \$
801	La Table de Concertation 0-5 ans	Livres pour paniers de Noël 2016	55.00 \$
772	Le Bottin du Granit	Abonnement 2017	298.94 \$
267	Le Centre du Camion (Amiante) inc.	Boyau + collet - Inter	80.59 \$
42	L'Écho de Frontenac	Annonce loyer	7.12 \$
491	Le Groupe Déziel	Plaque coulissante 48 " de course - Équip. d'hiver	779.74 \$
16	Le Magasin Général	Essence - camionnette 2017-02-28	102.68 \$
16	Le Magasin Général	Essence - camionnette 2017-02-18	97.30 \$
16	Le Magasin général	Essence - camionnette 2017-02-10	95.10 \$
16	Le Magasin général	Essence - Camionnette 2017-02-24	91.00 \$
787	Luc Beaulé	Achats vins + verres de vins - Bénévoles	458.90 \$
178	Marie-Claire Thivierge	Paniers nouveaux arrivants- semaine intergéné.	66.25 \$
788	Mécanique N.S. inc.	Hausse hydrolique + lave-vitre - Inter, backo	114.77 \$
327	Microtech	Contrat surveillance feu,vol - Éd. Munip 2017	310.85 \$
769	Micro Zone P.L. 2007 inc.	60 minutes de téléintervention- Camping 2016	114.98 \$
769	Micro Zone P.L. 2007 inc.	60 minutes de téléintervention- Camping 2016	114.98 \$
769	Micro Zone P.L. 2007 inc.	Abonnement au support 2017 - Camping	1 040.52 \$
615	Multicopie	Signets Piopolis 4000 -	1 147.74 \$
88	Municipalité de Marston-Canton	125 comptes de taxes pour 2017	48.75 \$
506	Paule Rochette	Politique des aînés de Piopolis	2 759.40 \$
48	Philippe Mercier	Réparation lumiaires de rues	300.45 \$
48	Philippe Mercier	Installation panneau génératrice - Garage	1 022.13 \$
37	Traction	Rivet, lame, boulon, réparation ressorts - Camionnette	229.15 \$
635	Tourisme Cantons de l'Est	Guide touristique officiel 2017-2018	114.98 \$

524	USD	Bacs verts et noirs + accessoires	891.09 \$
76	Turmel Y. Auto Électrique	Batteries : système d'alarme - 3e radio fm	106.82 \$
1037	Xerox Canada	Copies du 27 janv. Au 26 fév. 2017	510.67 \$
Grand total des dépenses récurrentes			15 963.97 \$

Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 avril 2017	4 650.43 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 octobre 2017	1 414.43 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 avril 2018	4 614.43 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 octobre 2018	1 373.63 \$
Financière Banque Nationale Inc.	Intérêts au 15 avril 2019	101 273.63 \$

CORRESPONDANCE REÇUE AU BUREAU MUNICIPAL EN FÉVRIER 2017

Liste déposée à l'assemblée du 06 mars 2017

MRC DU GRANIT

- Procès-verbal de la séance du conseil des maires du 15 février 2017 (Courriel)
- Procès-verbal du comité administratif (Courriel)
- Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Hauts-Cantons (Courriel)

COURRIER

Minsitère de la Famille :

Suite à la réception de notre demande pour le Programme de soutien financier aux politiques familiales municipales 2016-2017, celui-ci nous a été refusé.

Constellation 0-5 ans :

Nous remercies pour notre participation pour les paniers de Noël 2016 distribués aux familles de notre milieu. C'est la vie de 152 enfants qui a été enjolivée grâce à notre collaboration et notre soutien.

Lecteur du journal Les Échos de Piopolis :

Un lecteur a fait parvenir une lettre à Madame Diane Giroux, collaboratrice au journal. Il félicitait toute l'équipe du journal. Suite à cette lettre, nous avons décidé de lui faire parvenir une copie à son adresse personnelle.

Ministère des Transports du Québec :

Suite à la réception de notre lettre visant à prendre en considération la situation particulière de la Municipalité concernant la circulation des véhicules lourds. Ils nous suggèrent de faire parvenir une lettre aux municipalités touchées et que ces dernières nous fassent parvenir une lettre d'acceptation avant de poursuivre les démarches.

Municipalité de Frontenac :

Nous ont fait parvenir une copie de la résolution 2017-027 concernant le projet de voie de contournement ferroviaire.

Commission de protection du territoire agricole :

Nous a fait parvenir une lettre pour le Dossier 411496 de Monsieur André Beaudry nous mentionnant qu'il y aura une rencontre publique le 15 mars 2017 à 13 h 30 à l'hôtel Delta de Sherbrooke.

Serge Gaudard :

Rapport mensuel de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Gouvernement du Québec :

Accuse réception de notre lettre envoyée au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao concernant le Regroupement pour un Québec en santé.

Persévérance scolaire :

Nous remercies pour notre collaboration à la 8^e édition des Journées de la persévérance scolaire en Estrie.

Liste des dépenses récurrentes pour le mois de Février 2017

Fournisseurs	Description	Montant payé
	Remises de l'employeur	6969.61
Caisse Desjardins	Salaire des employés	15 346.60 \$
	Salaire des élus	1 881.54 \$
Accéo	Sauvegarde en ligne	28.69 \$
Bell Canada	Internet de la Halte Fév. 2017	52.89 \$
Bell Mobilité pagette	Pagette pour le mois de février 2017	20.97 \$
Bell Mobilité cellulaire	Cellulaires facturés pour février - Maire & DG	107.98 \$
Câble-Axion	Internet + téléphone mois mars - Café de Pio	31.76 \$
Câble-Axion	Internet bureau + ligne ascenseur mars 2017	89.12 \$
Communication plus	Émetteur-récepteur pour février 2017	93.13 \$
Communication plus	Émetteur-récepteur pour le mois de mars	396.65 \$
Groupe Environex	Échantillon 2945315 - Eaux usées	68.07 \$
Groupe Environex	Échan. 2945312, 2945313 et 2945314 - Eau potable	36.33 \$
Hydro Québec	Élect. du 2017-0101 au 2017-01-31 - Éclair. public	234.28 \$
Hydro Québec	Élect. Du 2017-02-01 au 2017-02-28 - Éclairage public	211.60 \$
Hydro Québec	Électricité du 2017-01-07 au 2017-02-06 - Sys. Chauffag	1 742.43 \$
Lucie Grenier	Préposée à la bibliothèque mois de fév.	125.00 \$
MRC du Granit	Droits de Mutation 2016	18.00 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	Diesel livré au garage 2017-01-23	1 362.31 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	Diesel livré au garage 2017-02-06	487.46 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	Mazout livré à Maison culturelle L-G 2017-02-06	189.37 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	Diesel bas soufre livré au garage 2017-02-17	2 989.58 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	Diesel bas soufre livré au garage 2017-02-14	1 804.77 \$
Les Pétroles R.Turmel inc.	Mazout livré au garage 2017-02-20	461.84 \$
Primus	Tél. au bureau pour le mois de déc. 2016 - janv. 2017	122.41 \$
Primus	Tél. au garage pour le mois de déc. 2016 - janv. 2017	113.42 \$
Primus	Tél. au bureau pour le mois de janv. - fév. 2017	125.42 \$
Primus	Tél. au garage pour le mois de janv. - fév. 2017	113.55 \$
Sanitaire Lac-Mégantic 2000 inc.	Entente de triage du 17 février 2017	27.25 \$
SAAQ	Immatri. camionnette, Inter, niveleuse, rétrocaveuse	3 161.54 \$
Valoris	Enfouissement du 2 et 9 février 2017	24.44 \$
Valoris	Enfouissement du 03, 05 et 12 janvier	229.05 \$
Valoris	Enfouissement du 17, 19, 26 et 31 janv. 2017	640.50 \$
Visa Desjardins	Achats janvier 2017	1 187.91 \$
Xérox Canada	Location du photocopieur - février RA	258.44 \$
	Grand total des dépenses récurrentes	33 525.86 \$